

La lutte contre la réforme du collège continue. La journée du 26 janvier a prouvé encore une fois l'opposition des personnels à « collège 2016 ». Les personnels, toujours plus déterminés, refusent de voir leur métier dénaturé, modifié sans eux, contre eux.

Agissons contre la réforme

EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le SNES vous appelle à bloquer ou freiner au maximum la mise en place de la réforme.

■ DHG : ON VOTE SUR QUOI ?

En CA, le vote ne porte que sur le tableau de répartition des moyens horaires par discipline (TRMD). Les horaires des enseignements dits complémentaire (AP* et EPI**) sont inclus dans les horaires disciplinaires. Il n'est nul besoin de connaître le détail de l'organisation de l'AP ou des EPI pour répartir la dotation horaire globale entre les disciplines.

■ LES MARGES HEURES PROF, ON EN FAIT QUOI ?

Le SNES vous appelle à faire voter des TRMD qui préservent au maximum la situation actuelle pour les collègues ou l'améliore quand les dotations le permettent. Outre le cas spécifique des enseignements de complément (langues anciennes ou régionales), financés uniquement par les marges heures prof, ou les sections bilangues qui ont pu être préservées ça ou là, ces heures de marge doivent donc être réparties selon les disciplines pour améliorer le quotidien des enseignants et des élèves.

Il s'agit de les répartir pour dédoubler telle ou telle discipline à tel ou tel niveau, sans qu'on ait besoin de savoir si le dédoublement aura lieu sur une heure d'enseignement classique, une heure d'AP ou une heure d'EPI.

AU QUOTIDIEN

■ QUE FAIRE DES NOUVEAUX PROGRAMMES ?

Le SNES-FSU refuse toujours la mise en œuvre des 4 années de programmes au collège dès la rentrée 2016. Il faut donc à réfléchir à une éventuelle progression pédagogique pour la seule classe de Sixième. Pour le programme de cycle 3, la FSU et le SNES demandent que des repères indiquent précisément ce qui devra être enseigné au collège.

Pour les classes de Cinquième-Quatrième-Troisième, les compléments de programmes et documents d'accompagnement qui seront publiés en mai ou en juin donneront des indications sur les progressions annuelles à mettre en place. Comment travailler dès maintenant sans la totalité des instructions à disposition ? Il est urgent d'attendre afin de ne pas avoir à faire le même travail deux fois.

■ PROGRAMMES, AP et EPI

Un projet d'EPI ne pourrait être pensé qu'après la construction d'une progression pédagogique sur l'ensemble du cycle 4 dans votre discipline et après avoir pris connaissance des progressions des autres disciplines. Il faut donc attendre les compléments de programmes.

■ BARRETTES, OU PAS BARRETTES ?

Sauf si c'est une demande expresse de l'équipe enseignante pour répondre à des besoins spécifiques, le SNES vous invite à vous opposer aux organisations en barrettes.

Elles sont un levier pour les chefs d'établissement qui visent à :

- ☛ mettre la main sur l'organisation pédagogique des cours (groupes de besoin, regroupements disciplinaires imposés...)
- ☛ faire pression pour influencer les contenus et les pratiques pédagogiques.

Les chefs d'établissement n'ont pas à exiger de vous des progressions pédagogiques pour les trois années à venir !

Cette injonction est sans fondement réglementaire.

Il est inenvisageable d'exiger des collègues qu'ils remettent des projets d'EPI ficelés dès à présent.

C'est par la mobilisation de chacun-e, et à tous les niveaux, qu'ensemble nous bloquerons la réforme et gagnerons son abrogation pour un autre projet.